

Spécifications techniques du référentiel régional d'Occupation du Sol (OCS) de la Nouvelle-Aquitaine

Mise à jour 2020 (47 – Lot-et-Garonne)

Webinaire – 24/06/2021

www.pigma.org

www.observatoire-nafu.fr

Référentiel régional d'Occupation du Sol (OCS) de la Nouvelle-Aquitaine - par photo-interprétation

Référentiel néo-aquitain d'Occupation du Sol (OCS) à grande échelle



En

2020

la région Nouvelle-Aquitaine sera entièrement traitée par l'OCS.

2009
2015



sont les 2 millésimes qui recouvrent la région. D'autres millésimes sont disponibles suivant la localisation.

1-2
mois



de photo-interprétation sont nécessaires par département.



0,1 ha

pour les espaces urbains,

1 ha

pour les espaces Naturels, Agricoles & Forestiers au sujet de l'UMC*.



*Unité Minimale de Collecte

Environ

1.7 M

de polygones constituent la Nouvelle-Aquitaine.

60
postes

de nomenclature hiérarchisés en 4 niveaux dont 3 compatibles avec Corine Land Cover.

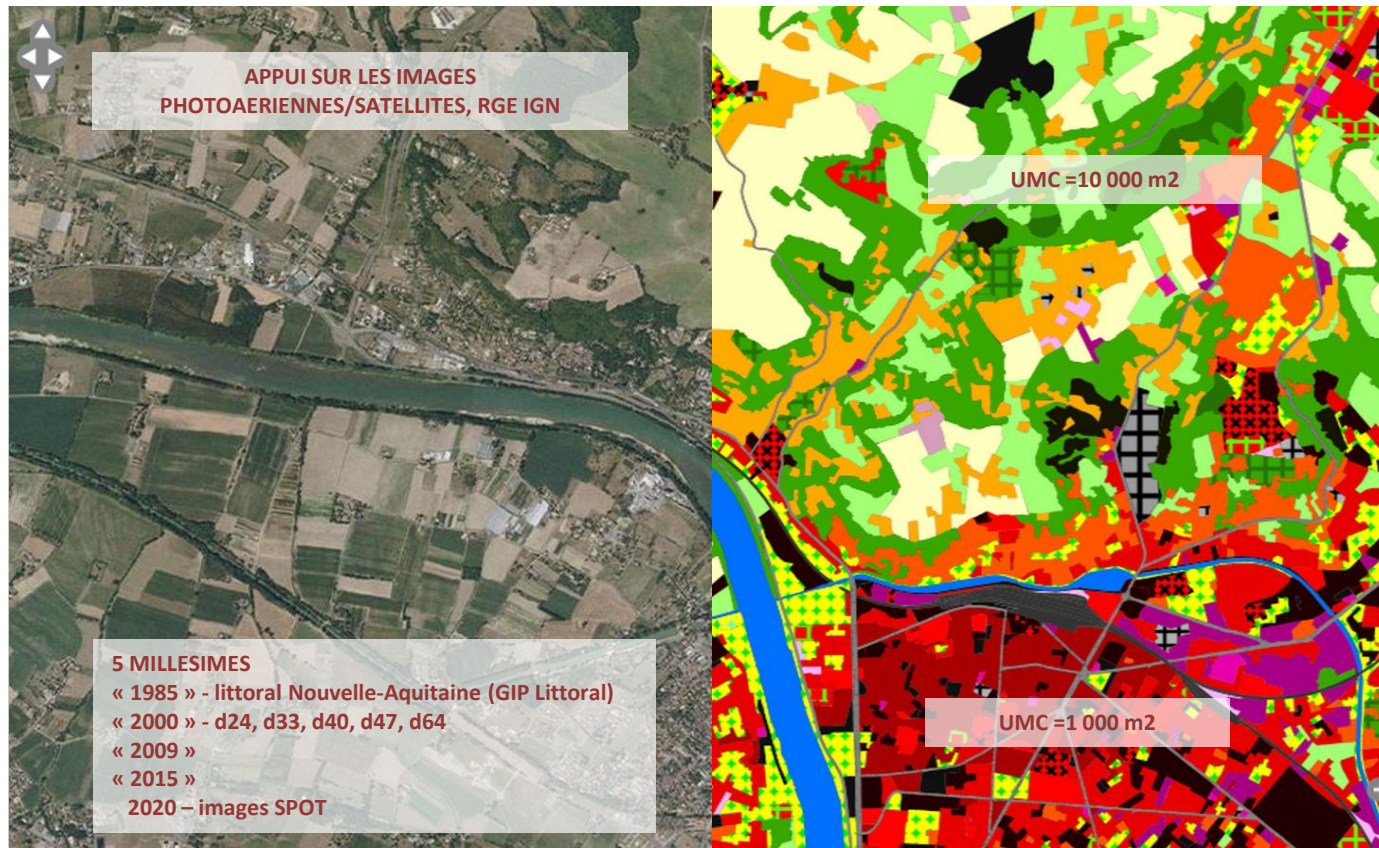
Utilité d'une donnée OCS



► Observer les mutations

► Evaluer la consommation foncière

Référentiel régional d'Occupation du Sol (OCS) de la Nouvelle-Aquitaine - *par photo-interprétation*



Territoires agricoles, forêts et milieux semi-naturels, zones humides et surfaces en eau

Unité Minimale de Collecte : 10 000 m² (1 ha)

Largeur Minimale de Collecte : 7,5 m

Echelle de travail : 1 : 8 000

Echelle de restitution : 1 : 25 000

Territoires artificialisés

Unité Minimale de Collecte : 1 000 m² (0,1 ha)

Largeur Minimale de Collecte : 5 m

Echelle de travail : 1 : 2 000

Echelle de restitution : 1 : 5 000

Objectifs pour la mise à jour OCS 2020 :

- Continuité de production
- Millésime unique (2020)
- Raccourcir les délais de production
- Un coût raisonnable

La même méthode = photo-interprétation Support => Images satellites SPOT 2020

Images satellites SPOT 6/7 – OCS 2020



SPOT 6/7 – images satellites

Résolution :

1,5 m (panchromatique), 6 m (multispectral)

Fauchée (largeur) : 60 km

Couverture Nouvelle-Aquitaine : 4-6 mois

Spécificités d'utilisation des images satellites et adaptations nécessaires :

- *Résolution de 1,5 m (SPOT 6/7)*
- *Traitement supplémentaire d'image nécessaire*
- *Photo-interprétation dans les espaces urbains plus complexe (15% - 20% de temps supplémentaire)*

Avantages:

- *Délai court de de prise de vue et de livraison pour la Nouvelle-Aquitaine (4-6 mois)*
- *Un seul millésime (2020)*
- *Production de l'OCS régional possible en 1 an*
- *Possibilité d'effectuer les prises de vue pendant la période réduite estivale, printanière (mai-août)*
- *Coût favorable par rapport aux autres solutions*

Données de référence :

SPOT 6/7 2020 (DINAMIS)
-panchromatique, multispectrale



SPOT 6/7 2020 (DINAMIS)
-infrarouge



BD TOPO® (IGN)

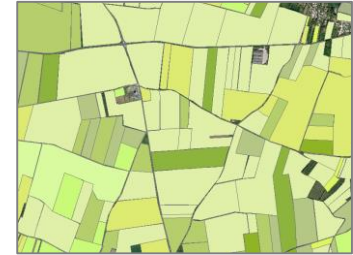


Thème routes et voie ferrée

Thème végétation

Données exogènes :

RPG® 2019
(ASP,IGN)



Fichiers fonciers
2019/2020 (DGALN)



BD ORTHO® 50 cm
2017, 2018 (IGN)



Autre ...



OSM

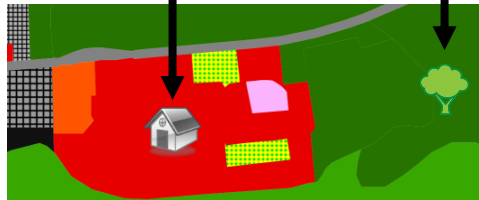


Google – Street View

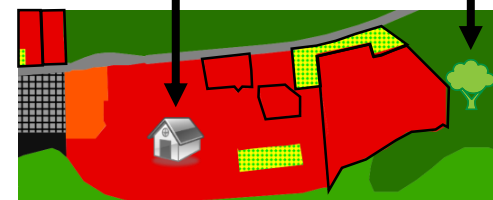
Couche « multi-date » des millésimes existant « 2000 », « 2009 », « 2015 »




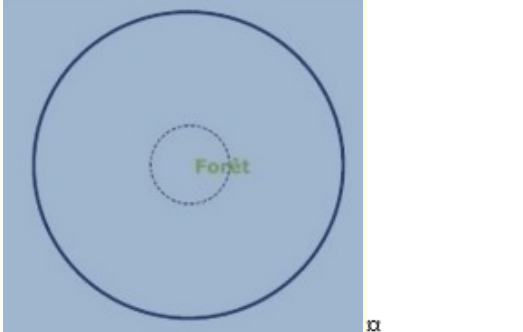
Ajout d'un autre millésime par le suivi des évolution 2020

OCS
« 2015 »



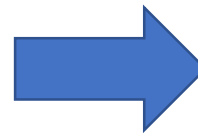
OCS
2020



Cas possibles ^α	Résultat après agrégation ^α
	
<p>L'entité Lande est trop petite pour être cartographiée. Elle est située entre deux entités de thèmes différents.^α</p>	<p>Les entités liées aux espaces naturels ont été agrégées, ainsi lande est intégré à forêt.^α</p>
	
<p>L'entité Maison est trop petite pour être cartographiée.^α</p>	<p>Etant située au cœur d'une entité de thème différent, l'entité la plus petite est agrégée à celle qui l'englobe. Ce résultat vaut pour n'importe quelle entité.[¶]</p>

NOMENCLATURE: 4 niveaux => 64 postes

■ Tissu urbain dense	■ Cultures annuelles
■ Tissu urbain individuel groupé	■ Cultures florales et légumières
■ Tissu urbain dispersé	■ Terres arables irriguées
■ Espace urbain individuel diffus	■ Vignobles
■ Sièges d'exploitations agricoles, batiments agricoles isolés	■ Vergers et petits fruits
■ Habitat touristique spécifique	■ Prairies
■ Habitat collectif haut	■ Surfaces en herbe non agricole
■ Emprises industrielles	■ Espaces agricoles en friche
■ Emprises commerciales	■ Forêts de feuillus
■ Cimetières	■ Forêts de conifères
■ Emprises scolaires et/ou universitaires	■ Forêts mélangées
■ Emprises hospitalières	■ Pelouses et paturages naturels
■ Autres emprises publiques	■ Landes et broussailles
■ Aire d'accueil des gens du voyage	■ Plages, sable
■ Vacant urbain	■ Dunes
■ Axes routiers principaux, espaces associés	■ Roches nues
■ Axes ferroviaires principaux et espaces associés	■ Végétation clairsemée
■ Parkings et principales places publiques	■ Zones incendiées
■ Ports de plaisance	■ Végétation de ceinture des bords des eaux
■ Ecoles de voile	■ Tourbières
■ Ports de commerce	■ Schorre
■ Autres ports	■ Espaces endigués ou polders
■ Aéroports et aérodromes	■ Vasières et bancs de sable sans végétation
■ Carrières	■ Herbiers marins à plantes vasculaires
■ Décharges	■ Cours et voies d'eau
■ Chantiers	■ Plans d'eau naturels
■ Espaces verts urbains et périurbains publics ou privés	■ Plans d'eau artificiels
■ Jardins ouvriers	■ Estuaires
■ Campings, caravanings	■ Mers et océans
■ Golfs	
■ Stades, équipements sportifs et équipements de loisir	



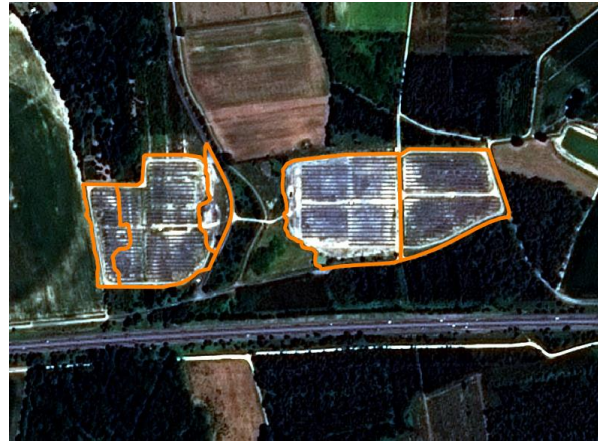
3 niveaux basés sur Corine Land Cover

Niveau 4 propre à l'OCS

Nomenclature du Référentiel aquitain d'occupation du sol			
CLC N3		Nomenclature N4 proposée	
1. TERRITOIRES ARTIFICIALISEES	1.1. Zones urbanisées	1.1.1. Tissu urbain continu	1.1.1.1. Tissu urbain dense
			1.1.1.2. Tissu urbain individuel groupé
			1.1.2.1. Tissu urbain dispersé
		1.1.2. Tissu urbain discontinu	1.1.2.2. Espace urbain individuel diffus
			1.1.2.3. Sièges d'exploitations agricoles et bâtiments agricoles isolés
			1.1.2.4. Habitat touristique spécifique
	1.2. Zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication	1.2.1. Zones industrielles, commerciales ou d'équipements	1.1.2.5. Habitat collectif haut
			1.2.1.1. Emprises industrielles
			1.2.1.2. Emprises commerciales
		1.2.2. Réseaux routiers et ferroviaires et espaces associés	1.2.1.3. Cimetières
			1.2.1.4. Emprises scolaires et/ou universitaires
			1.2.1.5. Emprises hospitalières
1.2.3. Zones portuaires	1.2.1.6. Autres emprises publiques : stations d'épurations, casernes, cités administratives, écluses	1.2.1.7. Aire d'accueil des gens du voyage	
		1.2.1.8. Vacant urbain	
		1.2.2.1. Axes routiers principaux et espaces associés	
		1.2.2.2. Axes ferroviaires principaux et espaces associés	
		1.2.2.3. Parkings et principales places publiques	
		1.2.3.1. Ports de plaisance	
		1.2.3.2. Ecoles de voile	
		1.2.3.3. Port de commerce	
		1.2.3.4. Autres ports : port à sec, port de pêche...	

➤ Création de nouvelles classes

- 1219 - *Espaces des installations photovoltaïques au sol*



- 4211 – *Vasières*
(42-Zones intertidales (thématique littoral))
- 4213 - *Autres milieux sableux ou sablo-vaseux*
(42-Zones intertidales (thématique littoral))
- 4220 - *Estran rocheux*
(42-Zones intertidales (thématique littoral))

- **Modification des intitulés de certaines classes et ajustements de la structure de la nomenclature**
 - *2320 Surfaces en herbe non agricoles (dont bandes enherbées) devient **1224 Espaces végétalisés connexes à la voirie***
 - *1211 Emprises industrielles (hors emprises photovoltaïques au sol) – ajustement d'intitulé de la classe*
 - *1320 Décharges et dépôts – ajustement d'intitulé de la classe*
 - *La notion « Zones humides » remplacé par « Milieux humides »*
 - *Classe 4212 Espaces endigués ou polders devient 4300 Marais rétro-littoraux endigués (thématique littoral)*

Répartition des classes de nomenclature de l'OCS régionale de la Nouvelle-Aquitaine (version 2020)

Niveau 1, 2, 3 (inspiré par CLC avec les adaptations)				Nomenclature N4 de l'OCS régionale (version 2020)	
1.	TERRITOIRES ARTIFICIALISES	1.1. Zones urbanisées	1.1.1. Tissu urbain continu	1.1.1.1.	Tissu urbain dense
				1.1.1.2.	Tissu urbain individuel groupé
			1.1.2. Tissu urbain discontinu	1.1.2.1.	Tissu urbain dispersé
				1.1.2.2.	Espace urbain individuel diffus
				1.1.2.3.	Sièges d'exploitations agricoles et bâtiments agricoles isolés
				1.1.2.4.	Habitat touristique spécifique
	1.1.2.5.	Habitat collectif haut			
	1.2. Zones industrielles ou commerciales et réseaux de communication	1.2.1. Zones industrielles, commerciales ou d'équipements	1.2.1.1.	Emprises industrielles (hors emprises photovoltaïques au sol)	
			1.2.1.2.	Emprises commerciales	
			1.2.1.3.	Cimetières	
			1.2.1.4.	Emprises scolaires et/ou universitaires	
			1.2.1.5.	Emprises hospitalières	
			1.2.1.6.	Autres emprises publiques : stations d'épurations, casernes, cités administratives, écluses	
			1.2.1.7.	Aire d'accueil des gens du voyage	
			1.2.1.8.	Vacant urbain	
			1.2.1.9.	Espaces des installations photovoltaïques au sol	
			1.2.2. Réseaux routiers et ferroviaires et espaces associés	1.2.2.1.	Axes routiers principaux et espaces associés
		1.2.2.2.		Axes ferroviaires principaux et espaces associés	
		1.2.2.3.		Parkings et principales places publiques	
		1.2.3. Zones portuaires	1.2.2.4.	Espaces végétalisés connexes à la voirie	
	1.2.3.1.		Ports de plaisance		
	1.2.3.2.		Ecoles de voile		
	1.2.3.3.		Port de commerce		
1.2.4. Aéroports	1.2.3.4.	Autres ports : port à sec, port de pêche...			
	1.2.4.0.	Aéroports et aérodromes			
1.3. Mines, décharges et carrières	1.3.1.	Extraction de matériaux	1.3.1.0.	Carrières	
	1.3.2.	Décharges	1.3.2.0.	Décharges et dépôts	
	1.3.3.	Chantiers	1.3.3.0.	Chantiers	
1.4. Espaces verts artificialisés non agricoles	1.4.1. Espaces verts urbains publics ou privés	1.4.1.1.	Espaces verts urbains et périurbains publics ou privés		
		1.4.1.2.	Jardins ouvriers		
	1.4.2. Equipements sportifs et de loisirs	1.4.2.1.	Campings et caravanings		
		1.4.2.2.	Golfs		
		1.4.2.3.	Stades, équipements sportifs et équipements touristiques de loisir		

Nomenclature OCS 2020 - évolutions

2.	TERRITOIRES AGRICOLES	2.1.	Terres arables	2.1.1.	Terres arables hors périmètres permanents d'irrigation	2.1.1.1.	Cultures annuelles		
				2.1.2.	Terres arables irriguées	2.1.2.0.	Cultures florales ou légumières		
		2.2.	Cultures permanentes	2.2.1.	Vignobles	2.2.1.0.	Vignobles		
				2.2.2.	Vergers et petits fruits	2.2.2.0.	Vergers et petits fruits		
		2.3.	Prairies	2.3.1.	Prairies	2.3.1.0.	Prairies		
		2.4.	Zones agricoles hétérogènes	2.4.3.	Territoires principalement occupés par l'agriculture, avec présence de végétation naturelle importante	2.4.3.0.	Espaces agricoles en friche		
3.	FORETS ET MILIEUX SEMI-NATURELS	3.1.	Forêts	3.1.1.	Forêts de feuillus	3.1.1.0.	Forêts de feuillus		
				3.1.2.	Forêts de conifères	3.1.2.0.	Forêts de conifères		
				3.1.3.	Forêts mélangées	3.1.3.0.	Forêts mélangées		
		3.2.	Milieux à végétation arbustive et/ou herbacée	3.2.1.	Pelouses et pâturages naturels	3.2.1.0.	Pelouses et pâturages naturels		
				3.2.2.	Landes et broussailles	3.2.2.0.	Landes et broussailles		
		3.3.	Espaces ouverts, sans ou avec peu de végétation	3.3.1.	Plages, dunes, sable	3.3.1.1.	Plages, sable		
						3.3.1.2.	Dunes		
				3.3.2.	Roches nues	3.3.2.0.	Roches nues		
						3.3.3.	Végétation clairsemée	3.3.3.0.	Végétation clairsemée
						3.3.4.	Zones incendiées	3.3.4.0.	Zones incendiées
		3.3.5.	Glaciers et neiges éternelles	3.3.5.0.	Glaciers et neiges éternelles				
		4.	MILIEUX HUMIDES	4.1.	<i>Milieux humides intérieurs</i>	4.1.1.	<i>Milieux humides intérieurs (hors tourbières)</i>	4.1.1.0.	<i>Milieux humides intérieurs (hors tourbières)</i>
4.1.2.	Tourbières					4.1.2.0.	Tourbières		
4.2.	<i>Zones intertidales</i>			4.2.1.	<i>Estran sableux et/ou vaseux</i>	4.2.1.1.	<i>Vasières</i>		
						4.2.1.2.	<i>Herbiers marins à plantes vasculaires</i>		
						4.2.1.3.	<i>Autres milieux sableux ou sablo-vaseux</i>		
				4.2.2.	<i>Estran rocheux</i>	4.2.2.0.	<i>Estran rocheux</i>		
4.2.3.	<i>Schorre</i>			4.2.3.0.	<i>Schorre</i>				
4.3.	<i>Marais rétro-littoraux endigués</i>			4.3.0.	<i>Marais rétro-littoraux endigués</i>	4.3.0.0.	<i>Marais rétro-littoraux endigués</i>		
5.	SURFACES EN EAU	5.1.	Eaux continentales	5.1.1.	Cours et voies d'eau	5.1.1.0.	Cours et voies d'eau		
				5.1.2.	Plans d'eau	5.1.2.1.	Plans d'eau naturels		
		5.2.	Eaux maritimes	5.2.1.	Estuaires	5.2.1.0.	Estuaires		
				5.2.2.	Mers et océans	5.2.2.0.	Mers et océans		

Modification du code, de l'intitulé ou du positionnement du poste dans la nomenclature.

Un nouveau poste intégré dans la nomenclature.

➤ Documents mis à disposition

- *La fiche de métadonnées dédiée à la production de l'OCS 2020*



[lien](#)

- *Version « 0 » de clés de photo-interprétation détaillées*
 - *Complétées au fur et à mesure pendant l'avancement de la production*



- *Nomenclature version OCS 2020 + fichier répertoriant les évolutions de la nomenclature*

Code	Nomenclature	Code	Nomenclature	Code	Nomenclature
0101	Terres labourables à céréales	0102	Terres labourables à céréales	0103	Terres labourables à céréales
0104	Terres labourables à céréales	0105	Terres labourables à céréales	0106	Terres labourables à céréales
0107	Terres labourables à céréales	0108	Terres labourables à céréales	0109	Terres labourables à céréales
0110	Terres labourables à céréales	0111	Terres labourables à céréales	0112	Terres labourables à céréales

- *Guide pour effectuer des retours + shapefile structuré*



Code	Nomenclature	Type	Alt	Code	Type	Alt	Code	Type	Alt
0101	Terres labourables à céréales	0102	Terres labourables à céréales	0103	Terres labourables à céréales	0104	Terres labourables à céréales	0105	Terres labourables à céréales
0106	Terres labourables à céréales	0107	Terres labourables à céréales	0108	Terres labourables à céréales	0109	Terres labourables à céréales	0110	Terres labourables à céréales
0111	Terres labourables à céréales	0112	Terres labourables à céréales	0113	Terres labourables à céréales	0114	Terres labourables à céréales	0115	Terres labourables à céréales

► Plusieurs étapes de vérification

*Prestataire de
l'OCS - SIRS*

*GIP ATGeRi +
Acteurs locaux*

*GIP ATGeRi +
SIRS*

*GIP ATGeRi +
SIRS*

Vérification
technique +
thématique

Vérification
thématique

Reprise des
corrections
éventuelles

Maintenance
de 12 mois

*Livraison de la
version bêta*

*Livraison de la
version finalisée*

téléchargeable via PIGMA pour ces partenaires (pour effectuer un recettage de la version bêta de l'OCS 2020)

téléchargeable par tous via un formulaire (site NAFU, fiche de métadonnées)

Précautions d'usage de la version bêta des données d'OCS 2020 :

- La version bêta est une version non définitive et elle est diffusée pour permettre aux territoires d'effectuer un recettage et pour apprécier en interne les premiers résultats (en attendant la version finalisée).
- Il n'est pas possible de se servir des données en version bêta pour élaborer des études ou des analyses afin de les communiquer en externe.



► Lot-et-Garonne

Mai 2021

Le 24 juin 2021

Fin le 22 août 2021

Septembre 2021

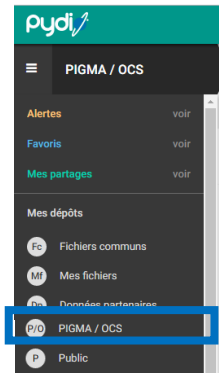
Livraison des
données
(version bêta)

Réunion
d'information
départementale

Vérifications des
données avec des
acteurs locaux

Disponibilité des
données
(version finalisée)

- 1) Être partenaire PIGMA (login, mot de passe)
- 2) Se connecter sur le FTP de PIGMA (entrepôt dédié à la version bêta de l'OCS 2020)



- 3) Télécharger le fichier zip : couches SIG (shapefile) – une couche par millésime + couche multi-date + couche des évolutions

-métadonnées (PDF)

Catalogue de métadonnées



[Fiche de métadonnées dédiée à l'OCS 2020 \(version bêta\)](#)

Autres outils dédiés à l'OCS 2020



Visualiseur cartographique



[Visionneuse dédiée à la vérification de l'OCS 2020](#)

- login, mot de passe (cf. le guide de recettage)

Merci pour votre participation

PIGMA GIP ATGeRi

6 parvis des Chartrons
33075 BORDEAUX CEDEX
Tél : 05 57 85 40 42

www.pigma.org



AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE
ET GESTION DES RISQUES

Lorenzo Barrail

lorenzo.barrail@gipatgeri.fr

Martin Blazek

martin.blazek@gipatgeri.fr

Anne Sagot-Duvaouroux

Anne.sagot-duvaouroux@gipatgeri.fr